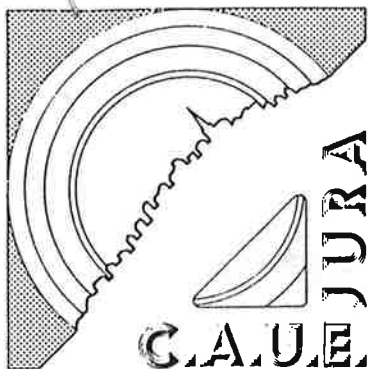




ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du 6 juillet 1998

COMPTE RENDU

Adhérents : 52

Présents : 20

Pouvoirs : 13

Le Président ODOBEL ouvre la séance en indiquant que l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 1996 avait modifié les Statuts et que l'on pouvait désormais démarrer l'ordre du jour sans crainte de quorum insuffisant.

Le Président accueille ensuite les nouveaux membres du C.A. désignés par le Conseil général et le Préfet (cf liste jointe) en leur souhaitant la bienvenue et espérant qu'ils amènent un nouveau dynamisme au C.A.U.E.. Il rappelle qu'à la fin de la réunion, l'Assemblée Générale devra élire (ou reconduire) 6 membres et que le nouveau Conseil d'Administration se réunira dans la foulée pour élire un nouveau bureau.

Le Président présente le rapport moral : il rappelle les évolutions que le C.A.U.E. a connues depuis sa création, partant du "tout conseil aux particuliers" en passant par une période du "tout espaces publics" pour arriver ces dernières années à une situation transitoire qui laisse entrevoir ce que sera le C.A.U.E. de demain, essentiellement tourné vers les territoires et les Communautés de Communes où il pourra remplir ses missions dans une unité d'action auprès des élus volontaires et des différents niveaux d'acteurs qui adhèrent à l'objectif du développement durable : préserver, valoriser, développer harmonieusement leur territoire.

Cette perspective pose de façon cruciale le problème des moyens dans la mesure où les ressources stagnantes du C.A.U.E. ne permettent pas d'envisager la moindre possibilité de répondre à des besoins sans cesse croissants. L'orientation qui est proposée consiste à demander aux collectivités concernées de contribuer financièrement à l'action du C.A.U.E. propre à leur territoire, qu'il soit communal, intercommunal ou départemental (voire régional) sous différentes formes à contractualiser : emplois jeunes, conventions pluriannuelles, vacations, etc...

Jean-Luc Blondelle, architecte et vice-président, intervient pour que la Loi du 3 janvier soit appliquée en insistant en particulier sur la gratuité des interventions du C.A.U.E. et sur son impossibilité à offrir des prestations "intellectuelles".

S'ouvre un débat animé, qui a fait, depuis longtemps, l'objet de nombreuses discussions, aussi bien au niveau local que national, le Vice-Président Bailly-Maître et le Directeur insistant sur l'évolution du contexte et des pratiques et la généralisation des conventions entre la plupart des C.A.U.E. et collectivités locales, ce que le rapport VIGOUROUX a analysé sans trouver de contradictions, autres que fiscales, (mais c'est un autre problème) avec la Loi et nos Statuts.

A ce sujet, monsieur Pasteur évoque le cas du C.A.U.E. de la Moselle auquel le tribunal a donné raison face à une plasticienne qui l'avait attaqué pour "concurrence illicite et déloyale" dans une consultation pour une étude couleur par la commune de SIERCK-Les- BAINS : pour le tribunal, le C.A.U.E. n'est pas en concurrence avec le privé car l'étude répond "à une logique d'assistance" et non "à une logique marchande".

Le Directeur présente ensuite le bilan financier à l'aide de visuels qui fait apparaître un excédent de l'exercice 1997 d'un montant de 28. 856,93 F. et d'un report à nouveau de 617.195, 49 F.

Le budget prévisionnel 1998 globalement calqué sur le précédent exercice, prévoit l'embauche à temps plein, à partir du 1er septembre 1998, de l'architecte stagiaire qui se forme au C.A.U.E. depuis le 1er janvier 1998, l'embauche des deux architectes à un jour par semaine prévue au budget de l'année 1998 n'ayant été que partielle (un seul pendant six mois).

Le Président demande quitus pour ces différents rapports qui sont approuvés avec un abstention.

Il évoque ensuite différentes questions telles que :

- La modification du barème des cotisations : il sera revu au cours de l'exercice 98 pour la prochaine Assemblée Générale.

- Les nouveaux locaux du C.A.U.E. : par rapport à l'idée de déménager provisoirement dans les locaux que le CO.D.A.L. et L'A.D.I.L. libéreront cet été, le Vice-Président BAILLY-MAITRE préférerait que le Conseil Général accélère plutôt la libération du bâtiment des archives ; il propose de demander rapidement une position officielle de l'Assemblée départementale pour l'attribuer définitivement au C.A.U.E. à moins qu'une construction neuve puisse être envisagée dans le verger contigu également propriété du département...

- Les 20 ans du C.A.U.E. en 1999 : le Directeur présente quelques idées :

- * réaliser un document d'information, de présentation du C.A.U.E.

- * réaliser une carte de vœux exceptionnelle qui pourrait annoncer un programme de manifestations (ces deux documents pouvant n'en faire qu'un)

- * organiser un voyage d'architecture "haut de gamme"

- * lancer avec les différents partenaires départementaux un palmarès de l'architecture avec différentes catégories :

- bâtiments publics
- bâtiments agricoles et industriels
- espaces publics
- maisons individuelles
- maisons anciennes réhabilitées
- constructions bois...

JB

* organiser une manifestation officielle de remise des prix qui pourrait être l'occasion de célébrer les 20 ans du C.A.U.E..

Le point sera fait sur ces deux sujets à la fin de l'année.

On passe ensuite au dernier point de l'ordre du jour, à savoir le renouvellement des 6 membres élus par l'Assemblée Générale.

Dix candidatures étaient posées : messieurs CARNET (Chambre de Métiers), SAINTOT (C.D.H.R.), FERREUX (Conseiller Esserval-Tartre), JACQUIER (Architecte), DAGAND (Adjoint Arbois), PASTEUR (C.A.L.), GRILLET (Adjoint St Laurent en Grandvaux), GIRARD (Architecte), BOURGEOIS (Co.D.A.L.), DROIT (Maire du Pin).

Le premier tour du vote à bulletins secrets a désigné 5 élus à la majorité absolue : messieurs SAINTOT et DROIT 27 voix, JACQUIER 24 voix, CARNET et PASTEUR 22 voix. Au deuxième tour, messieurs BOURGEOIS et GRILLET arrivent à égalité avec 11 voix ; monsieur GRILLET est élu après désistement de monsieur BOURGEOIS qui est remercié de son geste et de sa participation fidèle aux travaux du Conseil d'Administration. Le Président ODOBEL clôture l'Assemblée Générale en invitant tout le monde au verre de l'amitié, en priant les administrateurs de rester le temps d'élire le Bureau du nouveau Conseil d'Administration.

Lons-le-Saunier, le 16 juillet 1998

Le Président

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'D. Bailly-Maitre', written over a horizontal line.

D. BAILLY-MAITRE